

Recours au Règlement

[Traduction]

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député de Saint-Maurice a soulevé une question très opportune.

En fait, depuis plusieurs années, comme les députés le savent, les Mohawks de Kanesatake sont aux prises avec de graves problèmes de gouvernement. La situation est instable et il y a des dissensions internes depuis que des modifications ont été apportées aux modalités d'élection en 1969.

Je suis en train d'étudier le jugement de M. le juge Rouleau de la Cour provinciale du Québec. Je suis tenté de me prononcer en faveur de la tenue très prochaine d'un référendum sur la question. Cette consultation populaire serait menée par un organisme indépendant et impartial.

Au début de la semaine prochaine, je prendrai une décision et je rendrai publics d'autres détails.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE**LE BUREAU DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU — DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE**

M. le Président: J'aimerais faire une brève mise au point concernant l'intervention de l'honorable député de Richelieu en Chambre hier et suite à sa question de privilège soulevée lundi de cette semaine.

Je désire d'abord faire part à la Chambre de la rencontre fructueuse que j'ai eue aujourd'hui avec le député et avec certaines autorités qui ont participé au déménagement de son bureau. Lors de cette rencontre, le député s'est dit complètement convaincu qu'en aucun moment, ses droits et privilèges de député n'avaient été violés. Il a été reconnu que de telles situations étaient exceptionnelles et uniques et qu'il était regrettable que cela ait pu lui causer certaines inquiétudes.

Encore une fois, je désire remercier l'honorable député de sa confiance et de sa collaboration dans cette affaire. L'honorable député de Richelieu a la parole.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, à mon tour, j'aimerais vous remercier de m'avoir reçu à votre bureau et de dire publiquement aujourd'hui que la situation dans laquelle je me suis retrouvé était regrettable. Je voudrais également rassurer les autres députés, de même que mes commettants et commettan-

tes quant à la confidentialité de mes dossiers qui ont été transportés d'un bureau à l'autre. J'ai eu l'assurance par votre conseiller juridique, qui a surveillé le déménagement, que tout s'est fait sous surveillance policière et qu'aucun de mes dossiers n'a été touché. J'ai décidé, avec votre accord, de demeurer au bureau que vous m'avez confié, que vous m'avez imposé car, pour les mêmes principes qui m'avaient amené à contester le fait qu'on me déménage ou qu'on me suggère de déménager, je ne crois pas qu'il serait, en période de récession, correct de dépenser encore 10 000 \$ pour me ramener à mon ancien bureau. Je vous remercie donc, monsieur le Président, de votre collaboration et aussi de m'avoir reçu avec autant d'empressement et de gentillesse.

Mais je tiens, en terminant, à dénoncer encore une fois la décision du whip du Parti progressiste-conservateur de satisfaire les caprices de 30 députés conservateurs en les déménageant au coût d'environ un quart de million de dollars. Le peuple le leur fera payer lors de la prochaine élection. Je vous remercie.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT**LE RAPPORT DE TRAVAIL CANADA**

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. On a fait allusion aujourd'hui à la Chambre à un rapport de Travail Canada. Je tiens à informer la Chambre qu'on est en train de distribuer ce rapport au président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur et aux députés d'Etobicoke-Nord et d'Esquimalt—Juan de Fuca, qui sont les critiques de leur parti.

[Français]

LE BUREAU DU DÉPUTÉ DE RICHELIEU

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je viens d'entendre le député de Richelieu qui vient d'indiquer des chiffres, et je m'inscris en faux contre les chiffres qu'il vient de citer. Cela ne coûte pas 10 000 \$ pour déménager ses trois machines et les quelques petits dossiers qu'il a puisque je fais partie de ce groupe de déménagement et que cela a coûté 150 \$. Je ne voudrais pas que les citoyens pensent que l'on a dépensé 10 000 \$. De plus, monsieur le Président, je ne voudrais pas qu'ils pensent que je l'ai fait par plaisir. Je l'ai fait par besoin pour aider cette Chambre.